

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

N° : 14/41

Convocation le : 12 septembre 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 24 septembre 2014  
Publication : 24 septembre 2014

**Objet : délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

L'an deux mil quatorze, le vingt septembre, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

**Présents :** Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

**Absents :** Olivier BURESI

**Pouvoir donné par :** Marie-Pierre BARTOLI à Antoine GIORGI

**Secrétaire de séance :** Coralie MANCINI

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la réorganisation de la politique de gestion des ressources humaines ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

### DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à la réorganisation de la politique de gestion des ressources humaines au sein de la collectivité pour une période de 6 mois, allant du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 mars 2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'assistant à la gestion des ressources humaines, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

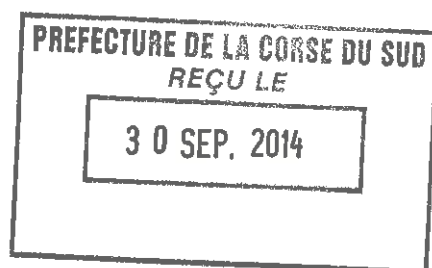
Il devra justifier la possession d'un diplôme en gestion des ressources humaines.

La rémunération de l'agent sera fixée par référence à l'indice brut 330, indice majoré 316 du grade de recrutement affectée du coefficient 20/35<sup>ème</sup> augmentée de l'indemnité de résidence proratisée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



Le Maire Adjoint  
  
Marie-Pierre BARTOLI